

## ARRETE N° 140 /2019/MESR

Chargeant M. ASSOTE Egbaou des attributions du Secrétaire Général de l'Université de Kara

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des universités publiques du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;  
Vu le décret n°99-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;  
Vu le décret n°2000-016/PR du 8 mai 2000 portant modalités d'élection des organes de direction des universités du Togo ;  
Vu les décrets n°2003-280/PR du 3 décembre 2003 et 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079 du 28 octobre 2015 portant création de facultés à l'université de Kara ;  
Vu le décret n°2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des Ministres d'Etat et Ministres ;  
Vu le décret n°2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;  
Vu le décret n°2019-003/PR du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret n°2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;  
Vu l'arrêté n°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture à l'Université de Kara ;  
Vu l'arrêté n°2986/MFPTRA du 08 novembre 2019 portant affectation ;  
Vu la décision n°99/MESR/SG/DAAF du 19 novembre 2019 portant affectation ;  
Considérant les nécessités de service,

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>: Monsieur Egbaou ASSOTE, n° mle 071061-F, Administrateur Civil, est chargé des attributions de Secrétaire Général de l'Université de Kara.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 02 DEC 2019

Le Ministre,

**SIGNE**

Prof. Koffi AKPAGANA

#### AMPLIATIONS

PR(CR) :	01
PM(CR) :	01
CAB/MESR :	03
Tous les ministères :	28
Toutes les directions :	16
Présidence UL :	02
Présidence UK :	02
DGAF :	03
DGPE :	01
METFP :	01
MEFP :	01
DCF :	01
DF :	01
Trésor :	01
JORT :	01
Intéressé :	01

Pour ampliation,

Le Secrétaire Général,



Prof. Agr. Koffi M. AGBENOTO